



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Septembre 2013

Date de la convocation 10 Septembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral à PERET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Madame DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.LACROIX Jean-Claude à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDELET Serge à M.GARROFÉ Gilbert, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Mme DELMAS Louisiane à M.RODRIGUEZ Joseph, M.VALENTINI Gérald à M.COSTE Bernard,</p>

Objet : Renouvellement de la convention avec L'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour l'année 2013.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil qu'une charte de partenariat a été conclue le 29 juillet 2008 entre la communauté de communes Clermontais et l'ADIL de l'Hérault puis renouvelée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2012.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131029-2013-09-18-21-a-DE
Date de télétransmission : 29/10/2013
Date de réception préfecture : 29/10/2013

Il précise que cette convention prévoyait notamment la mise en place de permanences régulières d'information sur le logement à raison de deux journées de permanences d'information et de conseil sur le territoire de la communauté de communes :

- Le 1^{er} et 3^{ème} lundi matin de 9 h 15 à 12 h 15 dans les locaux de l'espace Marcel Vidal, 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault.

En contrepartie, la Communauté de Communes du Clermontais s'est engagée à apporter une contribution financière au financement de l'ADIL de l'Hérault, à hauteur de 0,10 € par habitant calculée en fonction des données du recensement de la population légales au 1^{er} janvier 2008 publié au journal officiel (21 881 habitants).

Monsieur BRUN propose au conseil de prolonger cette convention aux mêmes conditions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec L'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour l'année 2013 telle que présentée et jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

